
Les prépositions orphelines en français : propriétés sémantico-syntaxiques et intérêt didactique

Clément Koama*

Résumé

Cet article porte un regard panoramique sur les traits morphologiques, syntaxiques et sémantiques propres aux prépositions orphelines en français, c'est-à-dire celles employées sans régime clairement exprimé. La traditionnelle sous-catégorisation des prépositions ne prend pas toujours en compte la diversité des schémas constructionnels dans lesquels s'inscrit cette classe distributionnelle, considérée à tort comme simple. Les critères de classification sont pour l'essentiel sémantiques. Ainsi les prépositions sont-elles décrites comme spatiales, temporelles, pleines ou vides, lexicales ou fonctionnelles, colorées ou incolores. Pourtant l'interprétation sémantique a pour socle la description de la structure syntaxique qui apporte bien souvent des nuances au sens. L'analyse du comportement syntaxique de certaines prépositions et la reconnaissance de l'existence d'objets nuls ont conduit à envisager la distinction de la sous-catégorie des prépositions orphelines dont il importe de décrire les propriétés à travers la variété des schémas de construction, la nature et le fonctionnement des entités reliées. Les préoccupations dans la présente réflexion se rapportent aux fondements linguistiques des analyses qui en sont faites, l'existence de règles spécifiques dans leur construction, la relation entre elles et les adverbes, ainsi que leur caractère transitif et prédicatif. L'objectif visé est de dresser un état synthétique des savoirs construits autour des prépositions à régime nul, tout en les inscrivant dans une perspective didactique.

Mots-clés : Prépositions orphelines, arguments nuls, transitivité, définitude, sémantique.

Abstract

This article takes a broad look at the morphological, syntactic and semantic features of orphan prepositions in French, i.e. those used

* Université Nazi Boni (Niger), koamac@yahoo.fr

without a clearly expressed regime. The traditional subcategorization of prepositions does not always take into account the diversity of constructional patterns in which this distributional class, wrongly considered as simple, is embedded. The classification criteria are essentially semantic. Thus, prepositions are described as spatial, temporal, full or empty, lexical or functional, colored or colorless. However, the semantic interpretation is based on the description of the syntactic structure which often brings nuances to the meaning. The analysis of the syntactic behavior of certain prepositions and the recognition of the existence of null objects have led to the consideration of the distinction of the subcategory of orphan prepositions whose properties must be described through the variety of construction patterns, the nature and the functioning of the connected entities. The concerns in the present reflection relate to the linguistic foundations of the analyses made of them, the existence of specific rules in their construction, the relationship between them and adverbs, as well as their transitive and predicative character. The objective is to summarize the knowledge built around null prepositions, while placing them in a didactic perspective.

Keywords: Orphan prepositions, null arguments, transitivity, definiteness, semantics.

Introduction

Le rôle essentiel de la préposition, en tant que partie du discours, est de servir de relateur entre une unité qui lui sert de support et un régime. Si elle vient à occuper la dernière place dans la proposition ou la phrase, elle échappe à sa définition et à sa fonction première, non seulement en raison de cette position, mais également par l'absence ou l'effacement d'une des deux entités à relier. A partir de la légitimation des objets nuls (Y. Roberge, 1990, cité par I. Paul et D. Massam, 2020), il est possible de montrer que le fait qu'une préposition ne soit pas accompagnée d'un complément manifeste ne lui enlève pas le statut prépositionnel ou sa valeur prédicative. La prédication renvoie à la possibilité pour la préposition d'avoir un emploi attributif (être contre, dedans), de la même manière que l'adjectif joue un rôle de prédicat dans des constructions averbales (Sympathique, cette soirée !).

Les travaux de Zribi-Hertz (1984) ont mis en lumière, dans ce type de construction phrastique, la présence d'un « objet pronominal non manifeste en position d'objet de la préposition » (Tremblay 179). On désigne par prépositions orphelines celles qui, employées sans complément, sont « suivies d'un pronom implicite, pouvant être liée à un antécédent hors de la phrase » (Tremblay 172) sans lequel l'interprétation syntaxique et sémantique devient difficile. En considérant une construction comme *il a sauté par-dessus*, on s'aperçoit de la présence d'un « argument phonologiquement nul mais syntaxiquement actif » (Tremblay 169). La trace de cet argument se lit à travers l'évocation de ce par-dessus quoi l'on saute : le mur.

Ce type d'emploi se révèle impossible pour certaines prépositions et dans certains schémas constructionnels. Il paraît intéressant d'en déterminer les raisons et d'expliquer les fondements linguistiques de la sous-catégorisation des prépositions orphelines, en apportant réponse à une série de questions. Quel est le fonctionnement syntaxique des prépositions construites sans régime ? Peuvent-elles être analysées comme transitives ? Quelles propriétés sémantiques de ces prépositions déterminent la construction à argument nul ? Comment se distinguent-elles des emplois adverbiaux ? Répondre à ces questions contraint à un travail de synthèse, bâti sur une description classificatoire des propriétés des unités concernées. L'observation d'une série de constructions prépositives sans régime exprimé permet de soutenir l'existence d'une sous-classe de prépositions orphelines dont l'usage est dicté par des caractéristiques en puissance et des fonctions en discours. Autrement dit, l'emploi sans complément explicite de la préposition est sous-tendu, voire favorisé, par ses propriétés sémantiques et soumis à des contraintes syntaxiques.

L'objectif que se fixe cette étude est de procéder à une caractérisation des prépositions à emploi absolu, à travers une mise en évidence d'un certain nombre de points stables qui leur sont communs. Elle présente les aspects théoriques sur lesquels s'appuie la circonscription de la sous-catégorie des prépositions orphelines et fait une description des circonstances et des implications, à la fois linguistiques et didactiques, de la construction de syntagmes prépositionnels à régime nul.

1. Fondements théoriques de la notion de préposition orpheline

La définition fonctionnelle selon laquelle la préposition est un « relateur R mettant en rapport deux termes X et Y » s'appliquent traditionnellement « à la description des valeurs spatiales et temporelles » (Paillard 51). Il est de plus en plus question de l'appréhender à travers le statut du complément prépositionnel, du point de vue des modalités de sa manifestation dans la proposition. La complexité de la catégorie des prépositions vient de la diversité des interprétations que suggère leur usage, ce qui n'est pas sans impact sur l'apprentissage de la langue : « Une des grandes difficultés de l'apprentissage des langues vient des régimes prépositionnels, qui sont souvent très différents d'un système à l'autre, sans qu'on puisse avancer des explications sémantiques convaincantes pour justifier les disparités. » (Maillard 10) Selon Hamma (140), « la complexité de leurs règles d'emploi est source de difficultés dans l'enseignement du français langue maternelle ou étrangère ».

Les emplois absolus de prépositions, connus sous le nom de prépositions orphelines, constituent un phénomène bien productif en français et certaines études en laissent apparaître la spécificité par comparaison à d'autres langues. Kayne et Haïk (1980) en ont montré des différences de fonctionnement en français et en anglais. Par exemple, à la différence de la première, la seconde langue citée « permet le phénomène de la préposition orpheline (preposition stranding) dans les constructions en WH et dans les constructions passives. » (Kayne et Haïk 47)

Même si cette réalité « n'est pas le primitif approprié nous permettant de définir la catégorie » (Tremblay 175), la focalisation de la plupart des définitions de la préposition sur le concept de relation ne paraît pas étrangère au développement des réflexions sur les constructions sans substantif régime. L'effacement du complément est assimilable à un cas d'extra-grammaticalité, d'où l'intérêt suscité par les travaux de Zribi-Hertz (1984). Cette auteure remet en cause l'intransitivité des prépositions orphelines et montre qu'elles sont accompagnées d'un pronom implicite, noté *pro*. Ces prépositions qui ne manifestent ni mouvement, ni déplacement sont « dotées de sens propre et à fonction syntaxique », tandis que les autres sont « à fonction argumentale » (Olivier 2). Pour ces dernières, c'est la structure syntaxique qui régit l'interprétation sémantique, marquée alors par une forte variabilité. L'étude de Zribi-Hertz (56) montre, à travers des illustrations fortes, que le phénomène concerne

à la fois les prépositions simples (*cette valise, je voyage toujours avec*) et les locutions prépositives (*Ils n'étaient dans la maison. Ils jouaient à l'extérieur*).

Avec *à l'intérieur*, on constate une disparition du dernier membre de la locution prépositive. Cela s'explique par le fait que la construction à argument nul est impossible avec les prépositions grammaticales. Les causes de cette impossibilité sont à rechercher dans la « perte du statut de préposition de cet élément, comme elle peut être attribuée à d'autres propriétés de cet élément, voire même aux propriétés de l'ensemble des prépositions incolores » (Olivier 22). La liste complète des prépositions ne pouvant pas apparaître sans argument en français, dressée par Zribi-Hertz contient les prépositions suivantes : *à, de, par, en, chez, vers*. Le caractère incolore de la préposition *de* est également convoqué pour expliquer sa chute dans la construction à régime nul.

Le principal argument de Zribi-Hertz en faveur d'un pronom implicite dans les exemples ci-dessus, c'est la coréférence entre ledit pronom et l'antécédent, un élément nominal topicalisé (*valise, maison*). Cette analyse est toutefois mise en doute par Olivier (29) qui estime que « la coréférence seule ne suffit pas à justifier la présence de *pro* » et que « tout ce qui est implicite ne relève pas de la pronominalisation ». Pour elle, c'est plutôt par la possession inaliénable (*l'intérieur est une partie inhérente de la maison et la maison n'a qu'un seul intérieur*) qu'il faut expliquer la disparition du complément et partant de la préposition grammaticale. L'argument implicite des prépositions est optionnel dans ces conditions, donc sans *pro* ni *de*.

Selon certains linguistes, le recours à l'emploi absolu des prépositions répond à un simple souci d'économie qui repose sur la capacité du régime manquant à se reconstituer et sur le fait que son expression concrète « demanderait un effort superflu et encombrerait inutilement la phrase. » (Ilinski 267) Mais en réalité, le souci d'économie paraît secondaire. Elle est subordonnée à la capacité de la phrase de conduire au régime sans avoir besoin de l'exprimer. Certains noms concrets de chose sont réticents à la reprise par des pronoms toniques : *Si j'avais une bicyclette, nous irions au marché avec*.

L'expression du régime conduirait, sur le plan sémantique à passer de l'instrument à l'accompagnement. L'hypothèse d'une influence interlinguistique a été également évoquée en pensant à l'existence d'un phénomène similaire en anglais, celui des particules. Mais d'importantes

différences sont perceptibles dans le fonctionnement du phénomène en anglais et en français. Van Goethem (55) voit dans le phénomène des prépositions non suivies de complément une résurgence, en français moderne, de traces de l'ancien français. Les prépositions orphelines entretiennent un rapport sémantique très étroit avec le verbe : *lui courir après, venir avec*. Un certain nombre de critères syntaxiques permettent une caractérisation fonctionnelle des prépositions à arguments nuls, par leur forme (simple ou complexe) et le comportement des unités qui leur servent de support.

En quelques décennies et à travers une pluralité d'études, une foisonnante description du fonctionnement des prépositions employées sans complément a été réalisée. Mais la complexité du phénomène et la diversité des approches rendent difficiles le dégagement d'un consensus sur ce qu'il convient de retenir comme essentiel. Des critères syntaxiques peuvent être utilisés pour une caractérisation fonctionnelle des prépositions à arguments nuls, en prenant appui sur leur forme, la nature et le comportement des unités qui leur servent de support.

2. Propriétés syntaxiques des prépositions orphelines

Comme la préposition entretient une forte relation de cohésion avec son régime, les constructions sans complément manifeste relèvent de ce qu'il convient d'appeler une syntaxe atypique (Ilinski). Elles posent implicitement la question de la distinction entre préposition et adverbe. Bien souvent, la lexicographie attribue les deux natures à une même unité lexicale. C'est donc en discours que le démêlage peut s'opérer aisément. La transitivité est de façon générale un critère de distinction entre les prépositions et les adverbes, les derniers ne possédant pas cette propriété, dans leur grande majorité. La question qu'il est légitime de poser est de savoir si les prépositions à construction intransitive doivent être analysées comme des adverbes. La réponse à cette question est bien problématique dans la mesure où il arrive même à certains adverbes de prendre un complément, sans pour autant connaître une recatégorisation.

(1) Contrairement aux idées reçues, l'Afrique du franc CFA soutient la stabilité et la force de la zone Euro.

Le critère pertinent demeure alors l'environnement dans lequel l'unité lexicale est mise en discours, les contraintes qu'il impose, ainsi que les possibilités d'interprétation qui sont offertes.

Olivier pense qu'il faut se garder de toute généralisation au sujet de la transitivité et envisage plutôt deux types d'emplois des prépositions employées sans régime. Le premier est transitif avec un complément prenant la forme d'un pronom.

(2) Pierre a bavé dessus *pro*.

Le second emploi est intransitif, à fonction adverbiale, « entraînant un changement de catégorie grammaticale de l'élément » (Olivier 10), analysable sans pronom nul. Ainsi en est-il de *autour* dans la phrase (3).

(3) La table avait des tabourets tout *autour*.

L'intransitivité concerne les locutions prépositives qui admettent un argument nul tout en perdant la préposition grammaticale finale : *être situé au milieu, être placé à côté, en face*, etc.

Jespersen (cité par Authier 2) établit un parallèle entre l'emploi à la fois transitif et intransitif de certains verbes (*écrire, manger* par exemple) et le double usage que peuvent avoir les prépositions. Ainsi, certaines prépositions lexicales admettant un emploi intransitif, sont susceptibles de fonctionner comme orphelines exclusivement dans certaines constructions, comme dans l'exemple (4).

(4) Si l'on me propose ce poste, je ne vais pas cracher *dessus* Ø.

L'effacement du SN qui prive la préposition de son complément conduit à l'observation d'un type particulier d'anaphore syntaxiquement contraint. Ce sont les contraintes syntaxiques qui autorisent la construction elliptique. Le remplacement de *dessus* par la préposition *sur* qui lui est sémantiquement équivalente annihile la possibilité du recours à l'argument nul. Quoique possible, l'emploi de *sur* réduirait la pertinence et la qualité syntaxique de la phrase par un changement de registre (? *je ne vais pas cracher sur ça, sur lui*).

Outre leur proximité avec les adverbes, les prépositions peuvent s'inscrire dans des processus de nominalisation (les devants, le dessus, le dessous...). Diédhiou (2011) fait remonter la substantivation de *dessus* par exemple au XII^e siècle dans le sens d'avantage (prendre le dessus). Pour lui, les locutions adverbiales et prépositionnelles sont apparues un siècle plus tard. C'est depuis le XVI^e siècle qu'il a pris le sens de partie supérieure d'une chose. Olivier précise que les locutions prépositives comme *au-dessus de* proviennent de noms relationnels.

(5) Le dessus de l'armoire est couvert de poussière.

La spécificité du fonctionnement syntaxique est observable dans le changement de modalité de la phrase, puisqu'il est impossible d'obtenir une construction à régime implicite dans des phrases interrogatives en *qu*. Alors que (6) est une construction bien acceptable, la phrase (7) calquée sur la phrase anglaise (Which candidate will you vote for ?) est de toute évidence agrammaticale.

(6) Pour quel candidat allez-vous voter ?

(7) *Quel candidat allez-vous voter *pour* ?

Sans l'outil interrogatif *qu*- et quand la question a pour objet non pas le bénéficiaire, mais plutôt le sens du vote (pour ou contre), la modalité interrogative permet le rejet de préposition à la fin de la phrase, avec une coréférence implicite (8). Ce pour quoi on vote pour ou contre doit avoir été évoquée préalablement, sinon l'interprétation est parcellaire. L'agrammaticalité de (9) vient du fait que la préposition est liée au verbe et non à l'objet du vote.

(8) Contrairement aux autres, la délégation burkinabè a voté *pour*.

(9) *L'amendement a été voté contre.

C'est le signe qu'on est en présence d'une construction dans laquelle la préposition possède un complément, objet pronominal non manifeste. En surface, on observe un syntagme prépositionnel disloqué, ce qui justifie l'interprétation de l'objet implicite comme un pronom résomptif, en ce sens qu'il reprend un élément antérieurement exprimé.

Des constructions comme *lui courir après* ne sont possibles qu'en raison de la présence d'un sème locatif dans la préposition *après*. Aussi constate-t-on une différence sémantique avec *courir après lui*. Si dans la première construction, on assiste à une simple adjonction, dans la seconde on a plutôt affaire à une opération de cliticisation expliquée par la solidarité sémantique entre le verbe et la préposition. L'ordre interne à la surface des pronoms clitiques est « le résultat de transformations syntaxiques. » (Heap et Roberge 65) L'impossibilité d'avoir une construction comme en (10a), contrairement à (10b), s'explique par le caractère non locatif de *dessus* dans cet emploi, « compter sur » étant une construction figée, figement dans lequel la préposition perd certains aspects de sa sémantique.

(10a) *Tu peux lui compter *dessus*.

(10b) Tu peux compter sur lui.

(10c) Tu peux lui taper *dessus*.

(10d) *Tu peux taper sur lui.

(10e) Tu peux compter *dessus*.

La grammaticalité des constructions en *dessus* dépend de la propriété du verbe, de la présence manifeste du pronom ainsi que de la position qu'il occupe dans la phrase. En (10b), le verbe sélectionne *sur*, tandis que celui de (10c) sélectionne *dessus*.

3. Propriétés sémantiques des prépositions orphelines

C'est à contrecœur que l'on se résout parfois à séparer description syntaxique et description sémantique. Nombreux sont les exemples qui montrent que toute différence syntaxique est susceptible de produire une différence de contenu (cf. les exemples de la série 10). Remarquons également qu'il n'y a pas de parallélisme entre les parties du discours et les fonctions sémantiques. Une même idée peut être exprimée au moyen de plusieurs catégories lexicales (*peut-être*, *possible* et *pourrait* traduisent le même contenu sémantique quoique relevant de classes de mots différentes). Que les prépositions fonctionnent dans certaines configurations comme les adverbes ne brise donc pas la ligne de partage qui doit séparer ces deux classes distributionnelles.

En plus de servir de relateur, la préposition a une valeur classificatoire, déterminée à partir de critères sémantiques (locative, instrumentale, manière, temporelle...). Pourtant, si du point de vue syntaxique les réflexions sur les prépositions orphelines « sont devenues un sujet classique » (Troberg 185), elles soulèvent des questions relativement aux propriétés sémantiques, notamment celles du complément implicite. Le choix du terme complément (par opposition à régime) rend mieux compte de la description sémantique. Comme le rappelle Maillard (5), « la notion de régime concerne essentiellement les formes, alors que la notion de complément serait plutôt affaire de sens ». L'argument nul qui sert de complément à la préposition orpheline peut être décrit sémantiquement. Il est caractérisé par la présence du trait non humain. Le trait humain n'apparaît en principe que dans le contexte où le complément pronominal est ouvertement exprimé.

(11) L'argent volé, les policiers sont revenus *avec*.

(12) Le voleur, les policiers sont repartis *avec* lui.

Le pronom nul n'intervient que dans certains contextes, possiblement pour combler l'absence d'un pronom neutre fort en français qui serait

l'équivalent de *it* en anglais. Cela explique pourquoi la phrase (13) est acceptable, mais non pas (14).

(13) Devenir médecin ? Je ne suis pas fait *pour*.

(14) *Le Burkina, je suis en train de partir *pour*.

Des constructions comme celles proposées en illustration par Authier (16) montre que la préposition orpheline peut ne pas avoir une interprétation référentielle. Si dans une phrase comme en (15), on comprend aisément que *dedans* réfère à *boîte* (dedans la boîte), il n'en va de même pas en (16), puisqu'on ignore le lieu où les chats préfèrent être.

(15) Elle voit la boîte et saute *dedans*.

(16) Quand il pleut, les chats préfèrent être *dedans*.

Les prépositions *dessus* et *dedans* entretiennent une relation de synonymie respectivement avec les prépositions *sur* et *dans*⁵. La relation entre *sous* et *dessous* s'inscrit dans la même logique. Cela contribue à expliquer la propension à étudier les premières comme des adverbes. Leur emploi prépositionnel explicite, souvent précédé de la préposition *de*, est antérieur à celui des secondes, emploi encore observé dans des français régionaux : *Il a retiré ses mains de dedans ses poches* (Authier). Contrairement au couple *sur* et *dessus*, l'équivalence sémantique n'est pas systématique entre *dans* et *dedans*. Dans une construction à complément manifeste, *dans* possède deux emplois dont le premier fait référence à une entité matérielle (dans la caisse par exemple), avec le sens de *à l'intérieur*. Quant au second, il s'observe lorsque l'objet de la préposition a une matérialisation spatiale marquée par l'imprécision de la délimitation (dans la sous-région, dans les campagnes...). *Dedans* est l'équivalent orphelin de *dans* lorsque le régime implicite renvoie à une entité abstraite ou matérielle. En (17) une substitution de *dedans* par *dans* s'avère impossible.

(17) La justice n'est pas du ressort du chef de l'Etat ni du gouvernement et nous ne mettons pas un pied *dedans*.

Le fonctionnement sémantique des constructions prépositionnelles sans complément explicite suscite également des questions relatives à la clarté du message quand par exemple l'antécédent du pronom nul est au pluriel comme dans la phrase (18).

⁵ Leeman (2006) les présente comme des allomorphes et ajoute à la liste le couple hors et dehors : *Les bêtes broutent hors les bergeries* / *Les bêtes broutent dehors*.

(18) Afin de tester la solidité des sièges, un homme s'est assis
dessus.

L'interprétation est confrontée à une relative ambiguïté. Un même homme s'est-il assis sur chacun des sièges à tester ? Y avait-il pour chaque siège un homme qui s'est assis dessus ? L'interprétation est double dans la mesure où il est difficile, si l'on considère l'objectif de l'épreuve, de s'asseoir sur plusieurs sièges à la fois. La présence simultanée dans cette construction d'une préposition orpheline et d'un article indéfini est à l'origine de cette absence de clarté. Si l'objet d'une préposition orpheline est nul son fonctionnement peut varier. Il peut avoir une fonction déictique en ce qu'il tient compte des objets présents et des circonstances de l'énonciation. Il peut s'inscrire dans une relation anaphorique d'où son interprétation comme pronom syntaxiquement projeté. Lorsque l'emploi absolu de *dedans* n'est pas anaphorique, on se situe dans le cas où la préposition a le sens de 'à l'intérieur' et s'interprète sans référence à un espace spécifique.

(19) Comme il fait très froid, les habitants sont restés *dedans*.

Une substitution de *dedans* par *à l'intérieur* ne modifie aucunement la lecture sémantique que l'on peut faire de la phrase (19). L'espace renvoie à tout endroit opposé à dehors. A. Borillo (146) affirme, au sujet de *dessous*, *dessus*, *dedans*, que « leur emploi comme préposition régime est vieilli » et l'illustre par des extraits de textes littéraires de XIX^e siècle :

(20) Elle chercha dessous la table. Il s'étendit dessus le lit.

Certaines prépositions dans un emploi sans complément révèlent des propriétés néologiques. *Faire avec* par exemple est analysable comme une locution verbale qui possède une sémantique à polarité négative dans laquelle on ne retrouve plus le sens usuel de la préposition : employer les moyens du bord, se débrouiller, etc.

Porquier, qui a étudié des constructions phrastiques similaires, courantes en français parlé, préfère utiliser le terme *postposition*, pour rendre compte de ce que l'élément prépositionnel est placé après l'unité qu'il est censé régir.

4. Intérêt didactique de l'étude des prépositions orphelines

Le traitement de la préposition dans les manuels est très limité, en raison d'une supposée simplicité de cette classe de mots marqués par l'invariabilité (Melis). « Considérée comme une cheville syntaxique

servant à mettre en relation différents éléments de la langue » (Redha 166), elle est généralement éclipsée par les notions syntaxiques qui l'intègrent (complémentation indirecte, syntagme prépositionnel...). Le sort particulier de la préposition orpheline ne saurait être meilleur. L'élargissement aspectuel de l'étude de la préposition peut donner lieu à sa meilleure prise en compte dans l'enseignement de la langue. A l'usage, ces invariants soulèvent en effet des questions liées à la sélection (celle de la préposition par les autres parties du discours) et à la construction (celle des arguments sélectionnés par la préposition), au point de servir de critères d'évaluation de la maîtrise de la langue par les locuteurs. Dans le contexte du français langue seconde, il peut se poser des questions de nativisation, c'est-à-dire le risque de calquer l'usage sur la langue première qui n'obéit pas toujours aux mêmes principes de fonctionnement. Le locuteur non natif est face à une panoplie de possibilités offertes par le système prépositionnel dont il ne possède qu'une connaissance parcellaire de la structure intrinsèque. Partant du postulat que « tout apprentissage peut être influencé de quelque manière que ce soit par des apprentissages antérieurs », Redha (173) regrette que les prépositions ne soient pas prises en charge par l'enseignement au même titre que les noms ou les verbes.

Les difficultés en termes d'apprentissage évoquées *supra* peuvent s'expliquer par les nombreuses irrégularités observées dans le fonctionnement des prépositions. Une préposition lexicale peut, selon le contexte revêtir une valeur fonctionnelle : *s'ouvrir sur le marché* (en parlant d'une porte par exemple), *tirer sur le bateau* et *être sur la plage* ne s'interprètent pas de la même manière. La caractérisation de la valeur sémantique des prépositions relève essentiellement du dictionnaire, mais leur sens est déterminé par une analyse grammaticale. Les prépositions ont une charge sémantique propre qui se combine avec le sémantisme des constituants (Riegel *et al.*). Donner une perspective didactique à cette notion suppose d'un côté de s'appuyer sur la validité et la cohérence linguistiques, afin d'éviter les approches lacunaires. De l'autre, il faut arriver à transposer les connaissances qui y sont associées dans le triptyque formé par le contenu enseignable, les activités pédagogiques et leur déclinaison dans les tâches. Selon Assiakh et Sadi (6) « le principe de validité renvoie à la non-contradiction des préceptes d'un discours avec la réalité externe ». Cela signifie qu'aucun contre-exemple ne doit remettre en cause le discours linguistique sur une notion donnée.

Les savoirs les plus complexes étant les plus difficiles à faire acquérir, au-

delà des concepts fournis par les théories linguistiques, la transposition doit reposer sur la stabilité du savoir construit, sa complétude, son applicabilité, avec pour préoccupation de concilier scientificité et didacticité. Ainsi, s'il fallait faire une synthèse sur la théorisation linguistique de la préposition orpheline, on pourrait s'appuyer sur caractérisation catégorielle, dans la mesure où toutes les prépositions ne se prêtent pas à ce type de construction. Les prépositions acceptant la construction orpheline peuvent être de forme simple ou complexe. La principale caractéristique des prépositions orphelines est relative au contenu nécessairement plein. Faute de contenu lexical suffisant, les prépositions dites grammaticales ou fonctionnelles n'admettent pas d'objets nuls et, par ricochet, ne peuvent pas fonctionner comme orphelines. Dépendantes, relevant d'une classe très restreinte, elles ne peuvent pas être séparées de leur complément d'où l'idée de la possession inaliénable. Les locutions prépositives terminées par *de* le perdent dans une construction orpheline. L'objet compris d'une préposition orpheline est marquée par la définitude, ce qui rend aisée l'identification de son référent dans le contexte précédent comme en (21). En (22), cette définitude du référent (la chaise repeinte hier) permet le remplacement du syntagme prépositionnel par un pronom.

(21) La chaise a été repeinte hier. Je peux m'asseoir *dessus*.

(22) La chaise a été repeinte hier. Je peux m'y asseoir.

S'ajoute à la caractérisation sémantique l'impossibilité d'avoir un sème humain dans la description du complément implicite.

Sur le plan du contenu pédagogique, l'intégration de la notion va consister à élargir le champ de l'étude de la préposition, en y adjoignant la sous-catégorie des prépositions orphelines : celles fonctionnant essentiellement comme orphelines et celles qui le sont occasionnellement. Il est possible d'explorer du point de vue pratique un axe comme celui relatif à la variation linguistique. Paul et Massam (113) ont montré que « les règles de syntaxe changent en fonction du registre » avec les arguments nuls. Les registres ou les variétés s'emploient en fonction des circonstances qui entourent la communication (temps, espace, statut du locuteur et moyens utilisés). Les constructions prépositives sans régimes décrivent bien certaines variétés de langue sur lesquelles elles sont susceptibles d'apporter un précieux éclairage et un élargissement des caractéristiques.

Conclusion

Alors que la non-maîtrise du fonctionnement des prépositions est

perçue comme une source non négligeable d'erreurs (Redha), très peu d'ouvrages à vocation didactique aborde la question du statut orphelin des prépositions. Les prépositions employées sans complément manifeste sont courantes en français et jouissent d'un statut particulier tant du point de vue syntaxique que sémantique.

La synthèse présentée dans cette réflexion permet d'affirmer qu'il existe en français une classe de prépositions capables de fonctionner sans complément manifeste, c'est-à-dire des prépositions sélectionnant des compléments qui connaissent une réalisation zéro. Ce phénomène met en évidence la manière dont l'esprit humain « conceptualise les objets du réel en établissant des interrelations entre entités, ou entre entité et situation. » (Hamma 140) Cette conceptualisation a pour résultat une circonscription des propriétés déterminées à partir des différents emplois de ces entités. Les emplois renvoyant aux modes de construction, le phénomène étudié révèle à travers eux ses propriétés syntaxiques. Celles-ci « peuvent être un moyen de faire apparaître des différences de sens » (Gardes Tamine 232) d'où la nécessité d'une description de leurs caractéristiques sémantiques.

Dans les faits, l'emploi absolu concerne une partie des prépositions lexicales, simples ou complexes, dont certaines ne fonctionnent que de façon circonstancielle comme prépositions orphelines. Elles « sont d'un emploi beaucoup plus restreint » (Borillo 150). On les retrouve également dans des configurations syntaxiques où elles sont employées avec un complément manifeste. Certaines connaissent à la fois un emploi transitif et un emploi intransitif. La grande diversité de formes des prépositions et leur aptitude à changer de catégorie par hypostase rend difficile la définition de critères sémantico-syntaxiques susceptibles de permettre une circonscription de l'ensemble que constituent les prépositions orphelines ou une prédiction des utilisations des prépositions avec un argument nul. L'analyse se limite bien souvent à une énumération des différents emplois possibles.

Cette réalité pose également la question de la ligne de partage à établir entre prépositions orphelines et adverbes, cela d'autant plus que « la plupart des prépositions sont d'anciens adverbes employés pour préciser le sens d'un accusatif ou d'un ablatif » (Diédhiou 71). Il est traditionnellement admis que la préposition est dépourvue de fonction grammaticale, contrairement à l'adverbe. Cette conception « masque la véritable hiérarchie des regroupements syntaxiques. Les tests de

substitution et d'effacement révèlent que la préposition forme toujours un groupe syntaxique avec le terme qu'elle introduit. » (*Riegel et al.* 641) C'est aussi pour cette raison que le groupe dont il est la tête en porte le nom.

Travaux cités

- Assiakh, Sofiane et Sadi, Nabil. « Vers une grammaire scientifique et didactique en classe de FLE : L'exemple de la préposition en français », *Recherches en didactique des langues et des cultures*, 15 (2), 2018, repéré à : <http://journals.openedition.org/rdlc/3073>, consulté le 17 juin 2022.
- Authier, Marc. « French orphan prepositions revisited », *Probus*, 28 (2), 2016, p. 231-270.
- Borillo, Andrée. « Il y a prépositions et prépositions », *Travaux de linguistique*, 42-43, 2001, p. 141-155.
- Diédhiou, Fidèle. « La grammaticalisation des prépositions : le cas de au-dessus », *Revue électronique internationale de sciences du langage*, 15, 2011, p. 71-85.
- Gapany, Joel. *Formes et fonctions des relatives en français : étude syntaxique et sémantique*. 2004, Berne : Peter Lang.
- Gardes Tamine, Joëlle. *La Grammaire : syntaxe*. 2018, Paris : Armand Colin.
- Hamma, Badreddine. « La préposition en français : Compte rendu », *Revue française de linguistique appliquée*, IX (2), 2004, p.140-141.
- Heap, David et Roberge, Yves. « Cliticisation et théorie syntaxique, 1971-2001 », *Revue québécoise de linguistique*, 30 (1), 2001, p. 63-90.
- Ilinski, Kirill. *La préposition et son régime : études de cas atypiques*. 2003, Paris : Honoré Champion.
- Jespersen, Otto. *La philosophie de la grammaire*. 1971, Paris : éd. Minuit.
- Kayne, Richard S. et Haïk, Isabelle. « De certaines différences entre le français et l'anglais », *Langages*, 60, 1980, p. 47-64.
- Leeman, Danielle. « La préposition française : caractérisation syntaxique de la catégorie », *Modèles linguistiques*, 53, 2006, repéré à <http://journals.openedition.org/ml/513>, consulté le 01 juillet 2022.
- Maillard, Michel. « Les compléments ne complètent-ils que le verbe et le verbe n'est-il complété que par des compléments ? », *Travaux neuchâtelois de linguistique*, 37, 2002, p. 5-29.
- Melis, Ludo. *La préposition en français*. 2003, Paris : Ophrys.

- Olivier, Marcelle. *Les prépositions orphelines en français : effacement ou absence de complément ?* Mémoire de maîtrise, 2007, Université Laval.
- Paillard, Denis. « Prépositions et rection verbale », *Travaux de linguistique*, 2002, 44, p. 51-67.
- Paul, Ileana et Massam, Diane. « Une recette pour des arguments nuls », *Arborescences*, 10, 2020, p. 113-126.
- Porquier, Robert. « “Il m’a sauté dessus”, “je lui ai couru après” : un cas de postposition en français », *French Language Studies*, 11, 2001, p. 123-134.
- Redha, Boulsane. « La préposition dans l’enseignement du français au 3^e palier de l’école fondamentale : analyse didactique et évaluative », *Les Cahiers du SLADD*, 5 (2), 2012, p. 159-178.
- Riegel, Martin, Pellat, Jean-Christophe, Rioul, René. *Grammaire méthodique du français*. 2016, Paris : Presses universitaires de France.
- Roberge, Yves. *The syntactic recoverability of null objects*. 1990, Montréal: McGill-Queen’s University Press.
- Tremblay, Mireille. « Du statut des prépositions dans la grammaire », *Revue québécoise de linguistique*, 27 (2), 1999, p. 167-183.
- Troberg, Michelle. « Les prépositions orphelines : un réexamen à la lumière du SP étendu », *Arborescences*, 10, 2020, p. 185–206.
- Van Goetern, Kristel. *Emploi préverbal des prépositions : typologie et grammaticalisation*. 2009. Louvain-la-Neuve : De Boeck Supérieur.
- Zribi-Hertz, Anne. « Orphan prepositions in French and the concept of null pronoun ». *Recherches linguistiques*, 12, 1984, p. 46-91.

Comment citer cet article/How to cite this article:

MLA: Koama, Clément. “Les prépositions orphelines en français : propriétés sémantico-syntaxiques et intérêt didactique.” *Uirtus*, vol. 2, no. 3, Dec. 2022, pp. 119–134.
<https://doi.org/10.59384/KIDM1400>.